

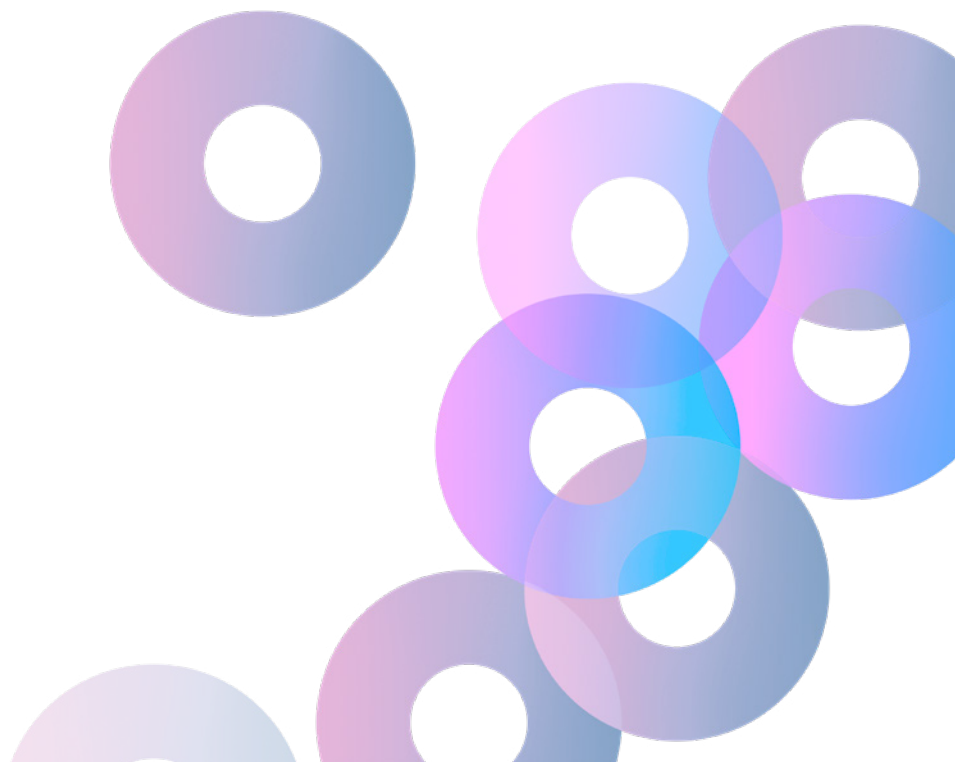
Tableau des objectifs, mesures et indicateurs

Annexe au plan d'action de lutte contre les violences domestiques 2023-2028



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
AXE 1: PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET FORMATION									
Objectif 1.1: sensibiliser le grand public									
Refonte de la campagne de prévention auprès du grand public : identification des différents publics-cibles et formats/outils de sensibilisation correspondants en collaboration avec le réseau et sur la base des résultats de l'enquête menée auprès de la population en 2024 (cf. objectif 4.2)	BPEV	réseau institutionnel et associatif		x	x	.	.	Nombre de séances du groupe de travail ad hoc	4
		DIP						Déploiement de la nouvelle campagne	délai: 2026
Prise en compte de la problématique des bébés secoués, en lien avec le DIP.									
Sensibilisation à la question des violences domestiques dans le cadre d'une campagne annuelle de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles, autour du 25 novembre avec le réseau institutionnel et associatif: programmation événementielle, site internet, affichage public	BPEV	VdG et communes	x	x	x	x	x	Nombre d'événements organisés par le réseau dans le cadre de la campagne	15-20/an
		Hautes écoles						Mise à jour annuelle du site internet	1 mise à jour/an
		réseau associatif						Nombre de visites du site internet durant la période de la campagne	2000 visites au mois de novembre
								Création d'un nouveau visuel chaque année	1 visuel/an

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
Objectif 1.2: renforcer la prévention et la détection des violences en milieu scolaire									
Renforcement des cours d'éducation sexuelle et affective, avec un accent sur le consentement, le respect de son corps et de celui des autres, et la prévention des violences, permettant aux enfants victimes et/ou témoins de violences domestiques de s'exprimer (DIP)	DIP			x	x	x	x	Taux de classes de la scolarité obligatoire et du secondaire II ayant bénéficié de cours d'éducation à la santé initialement planifiés	95%
Renforcement de la formation du personnel enseignant et éducatif à la détection des violences et au repérage de l'enfant en danger	DIP					x	x	Nombre d'ateliers proposés pour les professionnels et professionnelles	20/an
Diffusion de programmes de sensibilisation aux violences en couple destinés aux jeunes de 13 à 18 ans, notamment «As de cœur» (anc. Sortir ensemble et se respecter), les ateliers d'AVVEC, et l'outil numérique développé dans le cadre de la conférence romande égalité.ch	DIP	BPEV		x	x	x	x	Nombre d'ateliers proposés pour le personnel	à définir, selon intérêt des établissements
		Fondation Radix AVVEC égalité.ch						Nombre d'ateliers proposés pour les élèves	

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
Objectif 1.3: former les professionnelles et les professionnels de terrain à la détection et à l'orientation des victimes de violences domestiques									
Promotion des offres de formation destinées aux professionnelles et professionnels, notamment via l'élaboration d'un catalogue recensant les formations existantes, permettant de les faire connaître et d'identifier les lacunes à combler	BPEV	entités formatrices	x	Publication du catalogue	délai: 2024
								Nombre de formations recensées	200
Promotion d'une formation en ligne auprès des pharmacies, adaptée de celle élaborée par le canton de Vaud, en collaboration avec le Service de la pharmacienne cantonale	BPEV OCS-DSM		x	x	.	.	.	Nombre de personnes formées	250
Mise à disposition d'une formation pour les professionnelles et professionnels du domaine santé / social, de type DOSAVI	BPEV	HETS			x	.	.	Mise à disposition de la formation	délai: 2026
								Nombre de personnes formées	15/an
Mise à disposition de l'outil de détection DOTIP (Détection-soutien-orientation des personnes victimes) adapté au contexte genevois	BPEV					x	.	Mise à disposition de l'outil	délai: 2027
								Nombre de téléchargements	300/an

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
AXE 2 : PROTECTION DES VICTIMES									
Objectif 2.1: assurer la prise en charge des victimes									
Mise en œuvre de la ligne téléphonique nationale unique d'aide aux victimes au niveau cantonal	DIN	BPEV OAS-DCS		x	·	·	·	Nombre d'appels concernant les violences domestiques	350/an
Amélioration de l'accès à la justice pour les personnes sans statut légal, notamment par l'adaptation des pratiques administratives et policières, dans le respect du cadre légal supérieur	DIN (police et OCPM)	BPEV Pouvoir judiciaire		x	x	x	x	Nombre de plaintes pour des violences subies dans le cadre domestique, déposées par des personnes étrangères	30/an
								Nombre d'autorisations de poursuite du séjour octroyées	15/an
								Pour les personnes étrangères sans-papiers, nombre d'autorisations de séjour pour cas de rigueur octroyées	10/an

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
Objectif 2.2: au besoin, offrir un hébergement aux victimes et à leurs enfants									
Amélioration de la coordination du réseau d'hébergement via la révision de la convention sur l'hébergement des victimes adultes de violences domestiques, qui clarifie les rôles et les flux entre l'ensemble des acteurs du réseau	BPEV	réseau institutionnel et associatif	x					Signature de la convention révisée	fin 2023
Création d'une plateforme de gestion des places vacantes avec les entités signataires de la convention hébergement	BPEV	réseau institutionnel et associatif	x	·	·	·	·	Mise en service de la plateforme	2024
								Nombre d'entités contributrices	10
Objectif 2.3: identifier les situations à risque afin d'améliorer la protection des victimes									
Mise en place d'un dispositif de gestion des menaces global avec un volet spécifique aux violences domestiques	DIN (police)	BPEV		x	x			Nombre de situations détectées	20 cas / an (les deux premières années)

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
AXE 3 : PRISE EN CHARGE DES AUTEURS									
Objectif 3.1: mesurer les effets du dispositif existant de prise en charge des auteurs									
Réalisation d'une évaluation du dispositif de prise en charge des auteurs de violences domestiques, avec un accent sur la question de la récidive	Cour des comptes	BPEV	x	.	.	.		Publication du rapport d'évaluation	2024
		Police-DIN						Mise en œuvre des recommandations	2025-2027
		Pouvoir judiciaire							
Objectif 3.2: renforcer le dispositif de prise en charge des auteurs									
Développement d'une prise en charge plus globale des auteurs de violences (judiciaire, psychologique, sociale, soutien à la parentalité, etc.)	BPEV	CCVD		x	x			Nombre de séances du groupe de travail ad hoc de la CCVD	2-3/an
Élaboration d'une convention sur la prise en charge des auteurs de violences domestiques, qui clarifie les rôles de l'ensemble des acteurs du réseau	BPEV	réseau institutionnel et associatif			x			Signature de la convention	2026

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
Objectif 3.3: renforcer la mise en œuvre des décisions d'interdiction de contact entre auteur et victime									
Mise en œuvre d'un projet-pilote en matière de surveillance électronique active	DIN (police et OCD)	BPEV	x	x				Nombre de personnes ayant bénéficié d'une surveillance active	10/an
								Nombre d'interventions suite au déclenchement du dispositif	10/an
								Nombre d'abandons de la surveillance	0/an
Amélioration de la protection des enfants dans les décisions en lien avec ces interdictions : formation des professionnelles et professionnels, notamment SPMi, Pouvoir judiciaire, sur la base du <i>Guide d'évaluation et d'aménagement des relations personnelles pour les enfants victimes de violence domestique</i>	BPEV	Pouvoir judiciaire SPMi		x	x	x	x	Nombre de professionnelles et professionnels formés	50

Mesures	Entités responsables	Entités partenaires	Déploiement 2024-2028					Indicateurs	Valeurs-cibles
			24	25	26	27	28		
AXE 4 : COORDINATION ET COLLECTE DES DONNÉES									
Objectif 4.1: mettre à jour les bases légales concernant les violences domestiques									
Élaboration d'un projet de révision de la Loi sur les violences domestiques, en concertation avec les partenaires concernés réunis au sein de la CCVD, notamment la Police et le Pouvoir judiciaire	BPEV	CCVD Police-DIN Pouvoir judiciaire		x	x	x		Dépôt d'un projet de loi modifiant la LVD	2027
Objectif 4.2: poursuivre et améliorer la collecte et l'analyse de données sur les personnes concernées par les violences domestiques									
Publication du rapport annuel de l'Observatoire genevois des violences domestiques	BPEV	OCSTAT-DF	x	x	x	x	x	Rapport de l'Observatoire	1/an
Extension du périmètre de l'Observatoire via l'intégration des HUG et du Pouvoir Judiciaire	BPEV	HUG			x	x	x	Contribution des HUG	Rapport 2023
		Pouvoir judiciaire						Intégration des HUG et du PJ	Rapport 2026
Réalisation d'une enquête par sondage auprès de la population sur les violences domestiques, sexistes, LGBTIQ+phobes et sexuelles, sur le modèle du Diagnostic local de sécurité de la Police, permettant de mieux quantifier le nombre de victimes, y compris celles ne faisant pas appel à la police ou au réseau	BPEV		x					Distribution du questionnaire	été 2024
								Taux de participation	40%
								Publication d'un rapport	fin 2024

